

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 15 JANVIER 2024

Convocation du 05/01/2024

Présents : Tous les membres

Sauf absentes excusées : Maryline Texier (procuration à Véronique Keller), Sandrine Jacquin

Secrétaire de séance : Laurent Amiotte-Suchet

1/ Prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour agents

Les collectivités qui souhaitent amortir le choc de l'inflation sur le pouvoir d'achat de leurs agents peuvent leur verser une prime forfaitaire, à l'instar de ce qui s'applique dans les fonctions publiques d'Etat et hospitalière.

Le décret organisant le versement d'une prime exceptionnelle aux agents des collectivités locales a été publié le 1er novembre 2023 au Journal Officiel. Pour être éligibles les agents doivent avoir perçu une rémunération annuelle brute inférieure à 39000 €.

Contrairement aux 2 autres fonctions publiques, le versement de la prime est facultatif et son montant est laissé à la discrétion des employeurs. (800 € maximum pour un temps plein, pour des agents présents du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 et recrutés avant le 1er janvier 2023)

Le conseil syndical, 16 voix pour et une abstention, décide l'instauration d'une prime pour les agents répondant aux conditions. Soit Mireille Andrey (720 €), Laëtitia Cuenot (389 €), Sandrine Patton (92 €). Le montant des primes est différent en lien avec leur taux d'activité.

2/ Délibération groupement achat énergie

Suite à la crise actuelle et à l'augmentation des tarifs de l'énergie, une proposition d'intégrer un groupement d'achat pour les fournitures d'énergie nous est proposé par le SYDED.

Actuellement, nous sommes déjà en groupement d'achat avec un marché accord cadre établi et géré par le SYDED. Celui-ci arrive à échéance fin 2025.

Pour anticiper et pallier la suppression du bouclier tarifaire dans les mois qui suivent, il est proposé d'intégrer un nouveau marché à l'accord-cadre qui regrouperait plusieurs syndicats de la Région Bourgogne Franche-Comté. Ce marché serait établi pour une durée de 4 ans à compter de 2026.

Ce marché sera piloté par le syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) basé à Nevers et permettra de bénéficier de tarif préférentiel pour le syndicat. (groupe scolaire).

Le coût annuel pour intégrer à ce projet de groupement régional s'élèverait à 60€ par an.

Le Conseil syndical valide la proposition et autorise la Présidente à signer toutes les pièces administratives liées à ce groupement d'achat.

3/ Délibération convention cadre centre de gestion

Le centre de gestion du Doubs propose une convention cadre qui regroupe toutes leurs prestations afin d'améliorer et de simplifier les procédures administratives (rédaction actes administratifs, attribution de remplaçant en cas de maladie du personnel municipal, conseil juridique...)

Le conseil syndical valide la convention et autorise la présidente à la signer.

4/ Information commune nouvelle

La Présidente informe le conseil syndical qu'il y a eu peu de nouvelles depuis le mois de juin et procède à la lecture du mail de Mr Theillet (Préfecture) reçu le 27 novembre dernier dont le message est le suivant :

« Dès lors que la CDCI (Commission Départementale Coopération Intercommunale) a donné un avis, le Préfet n'est pas tenu de suivre cet avis. S'il ne suit pas cet avis, il doit le motiver. Il doit par contre décider si oui ou non il valide, il n'est pas possible d'arrêter la procédure en cours, et les collectivités n'ont plus la main dès lors qu'elles ont délibéré et que la CDCI a rendu un avis. Mais il est peu probable, très objectivement, voire impossible, qu'un préfet valide une fusion vers un EPCI si les communes s'y opposent, alors qu'elles sollicitaient une autre fusion. Afin de clarifier la difficulté, il faut que la délibération des communes indiquent clairement ce choix. C'est sur ce choix que la CDCI et le Préfet devront se positionner.

Nous n'avons pas de nouvelles de la DDFIP qui semble avoir des difficultés dans le cadre du calcul du ticket de sortie (6 communes situées dans deux EPCI différents). »

La CDCI donnera un avis sur le rattachement le plus judicieux (CC Portes du Haut Doubs ou CC Loue-Lison) mais le Préfet pourra ensuite décider, nous ne sommes donc pas tenus de suivre la recommandation de la CDCI. Mais il n'y a pas de chiffrage pour le « ticket de sortie » des communes qui quitteraient la CC Loue-Lison. Par ailleurs, la CC Portes du Haut Doubs n'a encore jamais donné de réponse concernant la possibilité d'un rattachement des 6 communes à la CCPHD. Il faut également noter que le Préfet, qui était favorable à notre démarche, va quitter son poste. Il faudrait donc pouvoir au plus vite rencontrer le nouveau Préfet.

5/ Validation achat tracteur tondeuse

Le tracteur tondeuse a posé de gros problèmes techniques l'année dernière. Il avait été acheté 17000 € en 2017 et a eu besoin de régulières réparations depuis son acquisition, soit un montant de réparation équivalent à sa valeur d'achat ce qui a décidé à programmer son remplacement.

Les maires des 6 communes ont eu plusieurs réunions et obtenus des devis pour un micro tracteur de 20 CV avec fauchage ventrale, chargeur à l'avant et broyeur déporté à l'arrière (de la marque ISEKI TXGS24) :

- Motoculture comtoise (Valdahon) : 20 168 TTC (reprise déduite)
- Ets Petit (Orchamps-Vennes) : 21 228 TTC (reprise déduite)
- John Deere (Saône) : 33 000 TTC

Le choix se porte sur l'entreprise Petit (devis un peu plus cher que Motoculture Comtoise mais bonne relation avec l'entreprise et la garantie d'un meilleur suivi pour le service après-vente).

L'entreprise Petit le reprend l'ancien tracteur pour la valeur de 8600 euros et offrent la carte grise du nouveau et une garantie de 5 ans.

Mme la Présidente expose donc que la participation pour chaque commune serait à hauteur de 3538 € et demande au conseil syndical de se prononcer sur cette proposition :

Vote à main levée : 17 voix pour (unanimité)

En principe, le tracteur serait livré pour le 1er avril.

6/ Informations diverses

- **Vote du budget du syndicat** prévu le mercredi 13 mars à 20h à Voires.
- **Information sur le montant des charges eau-électricité pour le hangar communal** de Durnes occupé par l'employé intercommunal : 862,21 euros pour 2022/2023. Elles seront inscrites au budget 2024 pour remboursement à la commune de Durnes. L'employé intercommunal a travaillé sur la construction d'un local de douche dans ce bâtiment. Coût : 561,52 euros TTC de matériaux + carrelage 175 euros qui sera à la charge du syndicat
- **Challenge piste opération routière pour le groupe scolaire en 2024** : une subvention de 150 euros sera versée en 2024 comme en 2023 pour que les élèves puissent bénéficier de la journée qui se déroulera entre le 12 mars et le 30 mai 2024.
- **Les entretiens professionnels des agents** ont été réalisés en décembre. Tout se passe bien avec les ATSEM, aucun problème constaté. Le mini-four avec lequel elles travaillent est vraiment très ancien. Un nouveau four leur a été acheté (coût 199 €), il sera installé prochainement par l'employé intercommunal. Tout se passe bien également avec l'employé intercommunal. Les 6 maires sont satisfaits de son investissement.
- **Intervention de Loïs Mourot (initiateur du journal de la Barèche)** : Bon retour sur son journal de la part des habitants. Le rythme de publication (une fois par mois) est trop intensif et les temps de relecture des mairies sont trop longs. Il est décidé de passer sur un rythme de tous les 2 mois avec éventuellement une page supplémentaire. Loïs cherche les blasons des villages existants. Pour information, Loïs débute un service civique avec Declic (janvier – juillet 2024) – Animation et développement du territoire local.

La séance est levée à 20h40

La présidente,

Véronique KELLER